



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PUY-DE-DÔME

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°63-2016-041

PUBLIÉ LE 18 OCTOBRE 2016

Sommaire

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2016-10-18-001 - delegation de signature M Roche SP Thiers PIG (2 pages)

Page 3

63_Pref_Préfecture du Puy-de-Dôme

63-2016-10-18-001

delegation de signature M Roche SP Thiers PIG



PREFET DU PUY-DE-DÔME

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
ET DE LA MUTUALISATION INTERMINISTÉRIELLE**

BUREAU DU COURRIER

ARRÊTÉ

**portant délégation de signature
à Monsieur David ROCHE,
Sous-Préfet de THIERS,
pour ce qui concerne l'amélioration du parc privé ancien
sur le territoire de la communauté de communes
du Pays de Courpière (PIG)**

LA PRÉFÈTE DU PUY-DE-DÔME
Officier de la Légion d'Honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite

VU les articles L 321-1 et suivants, et R 321-1 et suivants du code de la construction et de l'habitation définissant les missions de l'Agence nationale de l'habitat,

VU l'article R 327-1 du code de la construction et de l'habitation relatif aux programmes d'intérêt général,

VU le règlement général de l'Agence Nationale de l'Habitat,

Vu la circulaire n° 2002-68/UHC/IUH4/26 du 8 novembre 2002 relative aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat et aux programmes d'intérêt général,

VU la convention État – Anah du 14 juillet 2010 relative aux investissements d'avenir pour la rénovation énergétique des logements privés,

VU le décret n° 2015-1911 du 30 décembre 2015 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés,

VU le décret du 26 novembre 2015 portant nomination de Mme Béatrice STEFFAN, en qualité de secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme ;

VU le décret du 17 décembre 2015 portant nomination de Mme Danièle POLVÉ-MONTMASSON, en qualité de préfète du Puy-de-Dôme,

VU le décret du 24 août 2016 portant nomination de M. David ROCHE, sous-préfet de Thiers,

Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme,



ARRÊTE

ARTICLE 1er :

Délégation de signature est donnée à M. David ROCHE, sous-préfet de Thiers, à effet de signer la convention de programme d'intérêt général signée entre l'État, l'Anah et la communauté de communes du Pays de Courpière.

ARTICLE 2 :

La présente décision prend effet à compter de sa signature.

ARTICLE 3 :

La secrétaire générale de la préfecture du Puy-de-Dôme et le sous-préfet de Thiers sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Puy-de-Dôme.

A Clermont-Ferrand, le **18 OCT. 2016**

LA PRÉFÈTE,



Danièle POLVÉ-MONTMASSON